

### 1<sup>ère</sup> édition du Concours de l'Eloquence des Métiers de la Vente en boulangerie-pâtisserie

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française a lancé la toute première édition du **Concours de l'Eloquence des Métiers de la Vente en boulangerie-pâtisserie**. Son objectif est de valoriser le métier de vendeur.euse en boulangerie à travers un exercice d'éloquence, une compétence essentielle dans le domaine de la vente. Ce concours présente une particularité : les phases départementales et régionales se déroulent en format vidéo. Les vendeur.euses ont **jusqu'au 4 mai** pour envoyer leur candidature aux fédérations départementales. La finale nationale se déroulera le 16 juin prochain à Paris, au sein de la Maison Barrière Vendôme. Les candidats réaliseront une prestation d'éloquence de deux à trois minutes devant un jury ainsi que l'ensemble des autres finalistes. Plus d'informations [ici](#)



### Résultats du Concours National du Meilleur Flan

La 1<sup>ère</sup> édition du Concours National du Meilleur Flan s'est déroulée le 21 avril, au sein du fournil des Boulangers du Grand Paris. Cette édition, qui a été un véritable succès, a rassemblé dix-huit artisans boulangers-pâtisseries venus défendre leur savoir-faire autour de cet emblème de la pâtisserie boulangère.

Les lauréats sont :

- 1- **Clara Rodriguez** - Boulangerie Dudot (Grand Est)
- 2- **Thibault Rassemont** - Maison Rassemont (Grand Est)
- 3- **Rémy Duret** - Maison Duret (Île-de-France)

Félicitations à tous les participants pour leurs créations !



### Nutella s'engage au sein du fonds de développement pour la boulangerie artisanale créé par la CNBPF

La Confédération a lancé, en février 2024, le **Fonds de développement pour la boulangerie artisanale**, avec un objectif : soutenir la profession et l'artisanat boulanger. Dans ce contexte, la CNBPF s'associe à Nutella et crée une bourse dédiée à l'installation, à la reprise et à la transmission en boulangerie artisanale, intégrée directement à ce fonds. Ce dispositif permettra aux artisans boulangers lauréats de passer le cap de l'installation en bénéficiant d'une bourse de 5 000 euros. Au total, quatorze projets d'ouverture seront soutenus partout en France, sélectionnés selon leur viabilité, leur business plan et la motivation des participants. Les candidatures sont ouvertes **du 23 avril au 30 juin** sur la plateforme : [lien plateforme](#).



Plus d'informations disponibles sur le site dédié : [www.fondsdedotationboulangerie.org](http://www.fondsdedotationboulangerie.org)

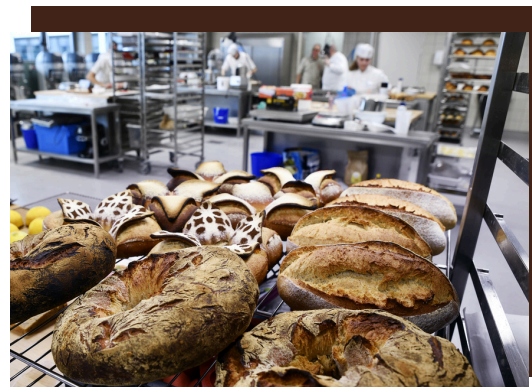
### Invest CFA avec l'OPCO EP

OPCO EP lance un nouvel appel à projets à destination des CFA afin de soutenir leurs investissements en équipements pédagogiques. L'objectif est d'améliorer les conditions d'apprentissage, en les rapprochant des situations réelles en entreprise.

#### Axes prioritaires 2026 :

- Équipements pédagogiques liés aux métiers du périmètre Opco EP ;
- Investissements favorisant l'inclusion des apprentis (handicap ou difficultés d'apprentissage) ;
- Soutien à l'ouverture de nouvelles sections sur des territoires non couverts.

<https://www.opcoep.fr/actualites/l-appel-a-projet-investissement-cfa-publication-de-la-saison-7>





## Le fonds de péréquation

Le fonds de péréquation (article 37 bis de la convention collective nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie) permet d'assurer le remboursement de certaines sommes dues au salarié qui peuvent être particulièrement lourdes pour l'employeur.

Avec ce fonds, l'employeur bénéficie du remboursement des sommes suivantes, versées à son salarié :

- les indemnités de congés payés, pendant la période de maternité,
- les frais d'examens médicaux prescrits par la médecine du travail,
- l'indemnité de fin de contrat de travail à durée déterminée, lorsqu'un tel contrat est conclu pour le remplacement d'un salarié dont le contrat de travail a été suspendu,

- les congés pour événements familiaux prévus à l'article 31 de la convention collective nationale (mariage du salarié, naissance d'un enfant du salarié, décès d'un enfant du salarié.....),
- l'indemnité de licenciement due en cas d'inaptitude à la suite d'une maladie ou d'un accident d'origine non professionnelle,
- l'indemnité spéciale de licenciement et l'indemnité de préavis en cas d'inaptitude à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail,
- l'indemnité de licenciement économique ou l'indemnité de rupture conventionnelle due en cas de reprise de fonds lors d'une première installation,
- l'indemnité complémentaire due au salarié âgé d'au moins 55 ans en application du dernier alinéa de l'article 33 de la Convention collective nationale.

Ce fonds est alimenté par une cotisation patronale fixée à 0,37 % du salaire brut limité au plafond de la sécurité sociale. Afin d'obtenir le remboursement de ces sommes, **l'employeur doit remplir un formulaire et l'adresser à AG2R PREVOYANCE.**

## Entretien Information Retraite

Pour préparer au mieux sa retraite, AG2R LA MONDIALE propose à vos salariés de bénéficier d'un entretien personnalisé par téléphone pour les informer sur leurs droits (date de départ, montant...). Cet entretien d'une durée de 30 minutes est totalement gratuit.

Pour y accéder, c'est très simple : il suffit de prendre rendez-vous sur [Entretien information retraite \(EIR\) : faites le point sur vos droits \(ag2rlamondiale.fr\)](#).

Retrouvez toutes les informations sur [AG2R LA MONDIALE](#)

Se renseigner sur sa retraite ça ne mange pas de pain !

En 30 minutes, vos salariés peuvent bénéficier d'un entretien information retraite par téléphone, personnalisé et totalement gratuit.

En savoir plus



AG2R LA MONDIALE  
Épargne  
Retraite  
Santé